Image not found or type unknown

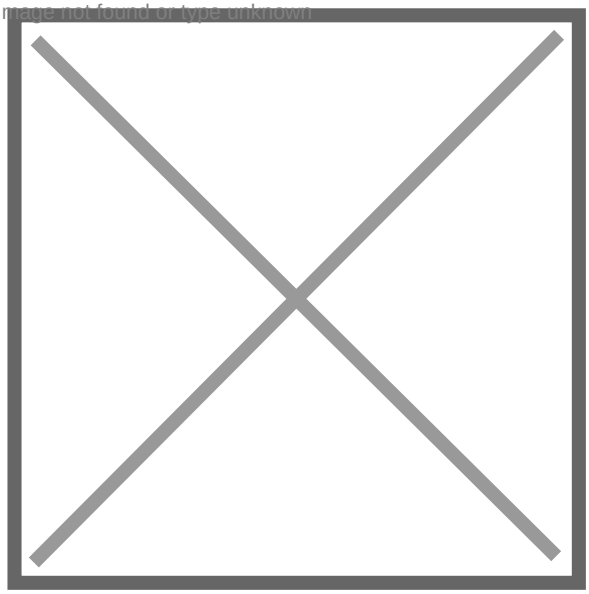

Carte grise d'une voiture cédée à l'assureur

Par **toto**, le **13/09/2008** à **08:26**

Bonjour,suite à un accident de la route ou j'ai raison à 100%,mon vehicule est déclaré économiquement irréparable ou à mes frais.

Pour que je soit remboursé mon assureur me demande de juste barrer la carte grise sans la Dater et sans detacher le coupon ,de meme pour le certificat de cession....est-ce légal?
C'est un peu déroutant sachant que si le professionnel qui récupère mon véhicule accumule de PV,j'en serais responsable...
Merci d'avance

Par **Tisuisse**, le **13/09/2008** à **14:38**

Apparamment la demande qui vous est faites provient de l'intermédiaire de votre assurance (agent général ou courtier). Téléphonez donc au siège votre compagnie, service des sinistres matériels automobiles, pour confirmation et explications complémentaires.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés